

AFFAIRE N°4 - Construction d'un marché forain aux Camélias - Approbation du dossier technique - autorisation de lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Les dossiers techniques relatifs à la réalisation du marché forain aux Camélias sont actuellement terminés.

Réalisé par le Cabinet "Groupe IV", ce projet de marché d'une superficie de 250 m2 sera implanté dans le lotissement SIDR et desservira essentiellement les gens de ce quartier.

Le montant des travaux est évalué à 200 000 F. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 906 - article 2 302-18 crédits reportés.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'approuver les dossiers techniques d'une part et de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et de passer un marché avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. FOURNEL, pouvez-vous nous donner des explications sur le plan ?

M. FOURNEL - Nous avons demandé un marché forain plus ouvert avec un local réservé pour les étals.

LE MAIRE - Nous n'avons pas voulu refaire un bâtiment pour le marché, mais un aménagement de manière à ce que cela serve de place publique lorsqu'il n'y aura pas de marché.

M. FOURNEL - La place du marché proprement dite sera asphaltée. Il y a un accès pour les camionnettes. Sur la partie gauche, se situeraont le local fonctionnel, les points d'eau... L'autre partie servira de circulation pour les gens. Une autre partie sera réservée pour les enfants du quartier avec des kiosques, jeux...

Il y aura donc deux parties distinctes :

- une partie marché proprement dite
- une partie réservée aux enfants.

M. DE BALBINE - Quelle est la surface.?

M. FOURNEL - 3 000 m². Le marché lui-même a 250 m².

M. LAURET - Ce marché sera-t-il réservé aux gens qui viennent des Hauts ? Car il y en a des gens du Grand Marché et du Petit Marché qui arrivent et achètent les légumes à bon marché pour les revendre plus chers.

M. RIVIERE - C'est une affaire commerciale.

LE MAIRE - Nous avons eu ces mêmes problèmes au Chaudron et à la Source. C'est très difficile d'effectuer un contrôle.

M. BOYER Eric - Ce qui coûte 30 F au marché forain, nous le payons 50 F au Petit Marché.

LE MAIRE - Nous sommes dans un régime de libre échange, les gens sont libres d'acheter là où ils veulent.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Approuvé

Saint-Denis, le 21 janvier 1976

Par le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé: B. DALEY

Pour copie certifiée conforme
de Directeur des Finances
et des collectivités locales

P. GIANNI